

GIP - CPAGE

PRÉAMBULE

Les soussignés ont manifesté leur ferme volonté de voir maintenues sous un statut public toutes les fonctions décrites en annexe, assurées jusqu'à présent par le CESIH BOURGOGNE (CHU de DIJON) au profit des établissements de santé en France métropolitaine et outre-mer.

Désireux en outre de voir se constituer autour de la solution C. Page un système d'information hospitalier cohérent et évolutif qui puisse à terme s'intégrer au sein du système d'information de santé préconisé par les pouvoirs publics, les mêmes soussignés entendent grâce aux outils applicatifs qui en découlent atteindre des objectifs d'amélioration qualitative de leurs résultats institutionnels et des pratiques professionnelles de leurs agents.

Ils sont convaincus de la nécessité de mettre leurs compétences et leurs moyens au service de ce projet commun qu'ils pourront mieux conduire dans le cadre coopératif du Groupement d'Intérêt Public constitué selon les dispositions suivantes :

Convention Constitutive

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L 6141-1 et L 6134-1 et suivants, R 714-3-1 et suivants,

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 211-9,

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France et notamment son article 21,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et notamment son article 22,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers,

Vu le décret n° 88-1034 du 7 novembre 1988 modifié, relatif aux groupements d'intérêt public constitués dans le domaine de l'action sanitaire et sociale,

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret du n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1° de l'article 2 du décret susvisé du 15 janvier 1997 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU en date du 15/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local Sainte-Reyne 21150 ALISE SAINTE REINE en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 63600 AMBERT en date du 17/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES en date du 24/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 39602 ARBOIS en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 91290 ARPAJON en date du 27/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89011 AUXERRE en date du 14/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE en date du 10/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE en date du 13/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 21130 AUXONNE en date du 29/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89200 AVALLON en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE en date du 31/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES en date du 19/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON en date du 10/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON en date du 09/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 25310 BLAMONT en date du 20/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Fauquet 76210 BOLBEC en date du 29/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 71140 BOURBON LANCY en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local Souligoux - Bruat 63570 BRASSAC LES MINES en date du 05/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON en date du 28/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE en date du 16/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Maurice Collet 76490 CAUDEBEC EN CAUX en date du 24/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Château Morlon" 58340 CERCY LA TOUR en date du 18/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 71150 CHAGNY en date du 13/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE en date du 17/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE en date du 26/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE en date du 23/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY en date du 26/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY en date du 20/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 58503 CLAMECY en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 71250 CLUNY en date du 19/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration des Hôpitaux Civils 68024 COLMAR en date du 14/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE en date du 30/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 77527 CQULOMMIERS en date du 08/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES en date du 08/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON en date du 07/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL en date du 04/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 71160 DIGOIN en date du 22/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON en date du 21/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE en date du 11/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 91415 DOURDAN en date du 09/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS en date du 22/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 91152 ETAMPES en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES en date du 08/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier Etampes - Pithiviers 91152 ETAMPES en date du 30/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 76260 EU en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE en date du 10/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU en date du 26/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Etablissement Public National 94261 FRESNES en date du 05/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 27140 GISORS en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY en date du 27/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE en date du 01/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89306 JOIGNY en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE en date du 27/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé 58405 LA CHARITE SUR LOIRE en date du 30/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE en date du 10/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC en date du 29/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 25270 LEVIER en date du 15/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 71018 MACON en date du 21/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON en date du 30/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Vexin 95420 MAGNY EN VEXIN en date du 26/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 39700 MALANGE en date du 26/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE en date du 11/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN en date du 28/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES en date du 14/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTROUGE en date du 20/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN en date du 24/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE en date du 12/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 77796 NEMOURS en date du 29/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 58033 NEVERS en date du 15/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CEAT "Le Château" 25220 NOVILLARS en date du 18/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise 60400 NOYON en date du 28/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 39250 NOZEROY en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 68120 PFASTATT en date du 28/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 39801 POLIGNY en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON en date du 22/01/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE en date du 09/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY en date du 24/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES en date du 15/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM en date du 12/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN en date du 08/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT en date du 05/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD en date du 17/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 71390 SAINT DESERT en date du 19/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL en date du 29/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN en date du 16/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON en date du 30/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD en date du 01/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes 71250 SALORNAY SUR GUYE en date du 29/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Le Morvan 21210 SAULIEU en date du 19/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS en date du 25/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de Bourgogne Centrale 21140 SEMUR EN AUXOIS en date du 05/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89108 SENS en date du 09/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 63307 THIERS en date du 14/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89700 TONNERRE en date du 18/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 89130 TOUCY en date du 20/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX en date du 29/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS en date du 25/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Cure Médicale de Pignelin 58641 VARENNES VAUZELLES en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 58210 VARZY en date du 04/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS en date du 30/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL en date du 01/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE en date du 25/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital Local 21350 VITTEAUX en date du 07/12/01

Les soussignés sont convenus des stipulations qui suivent :

TITRE I - CONSTITUTION

ARTICLE 1 – CRÉATION ET DÉNOMINATION

Il est constitué entre les soussignés :

- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/01
- l' Hôpital Local Sainte-Reyne Chemin des bains 21150 ALISE SAINTE REINE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le Centre Hospitalier Avenue Georges Clémenceau 63600 AMBERT
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/12/01
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins Route nationale 7 06606 ANTIBES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/01/02
- l' Hôpital Local 23 rue de l'Hôpital BP 66 39602 ARBOIS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- le Centre Hospitalier 18 avenue de Verdun 91290 ARPAJON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/06/01

- le Centre Hospitalier 2 boulevard de Verdun BP 69 89011 AUXERRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/09/01
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 4 avenue Pierre Scherrer BP 99 89011 AUXERRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 7 avenue de Lattre de Tassigny BP 90 89011 AUXERRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/01
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie Rue des Cailottes ZI Plaine des Isles 89000 AUXERRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 13/11/01
- l' Hôpital Local 5 rue du Château 21130 AUXONNE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/11/01
- le Centre Hospitalier 1 rue de l'Hôpital 89200 AVALLON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN Rue des Cerisiers 25720 AVANNE-AVENAY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- l' Hôpital Saint Nicolas 2 rue Gaston Cheq 10202 BAR SUR AUBE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 31/10/01
- l' Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 17 rue Pierret et Marie CURIE 76360 BARENTIN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02

- l' Hôpital Local 1 av. Président Kennedy BP 54069 25114 BAUME LES DAMES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/06/01
- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" BP 353 27303 BERNAY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le Centre de Long Séjour Bellevaux 29 quai de Strasbourg BP 29 25012 BESANCON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/01
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 46-48 chemin du Sanatorium 25030 BESANCON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/01
- la Maison de Retraite 12 rue Viette 25310 BLAMONT
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/12/01
- l' Hôpital Fauquet 12 rue Georges Auger 76210 BOLBEC
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/01/02
- le Centre Hospitalier Allée d'Aligre 71140 BOURBON LANCY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- l' Hôpital Local Souligoux - Bruat 2 rue des Rochelles 63570 BRASSAC LES MINES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/10/01
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 4 rue Marie Noël BP 43 89210 BRIENON SUR ARMENCON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/11/01
- le Centre Hospitalier 2 rue Michel de l'Hôpital 43100 BRIOUDE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/10/01

- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud Route de Saint Hilaire 11890 CARCASSONNE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- la Maison de Retraite Maurice Collet 3 avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/01/02
- la Maison de Retraite "Château Morlon" 58340 CERCY LA TOUR
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/01/02
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 6 avenue de l'île de France BP 79 PONTOISE 95303 CERGY PONTOISE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- l' Hôpital Local 16 rue de la Boutière 71150 CHAGNY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 13/11/01
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/10/01
- le Centre Hospitalier William Morey 7 quai de l'Hôpital BP 120 71321 CHALON SUR SAONE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 1 rue Aristide Briand 71100 CHALON SUR SAONE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/10/01

- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey Rue Auguste Champion 71331 CHALON SUR SAONE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/10/01
- la Maison de Retraite Intercommunale 45 route de la Mothe 89120 CHARNY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/02/02
- le Centre Hospitalier 42 rue Jean-Marie THEVENIN 58120 CHÂTEAU CHINON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- l' Etablissement Public Médico-Social 1 rue de la Croix Blanche 89700 CHENEY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/10/01
- le Centre Hospitalier 14 route de Beaugy BP 174 58503 CLAMECY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 58 rue Georges BOISSEAU 92110 CLICHY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02
- l' Hôpital Local 13 place de l'Hôpital BP 27 71250 CLUNY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/09/01
- les Hôpitaux Civils 39 avenue de la Liberté 68024 COLMAR
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/09/01
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 1 rue Millet Hugot 89480 COULANGES SUR YONNE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/10/01

- le Centre Hospitalier Rue Gabriel PERI 77527 COULOMMIERS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/10/01
- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/01/02
- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/06/01
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 116 rue Louis Pasteur BP 11 76161 DARNETAL
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 04/02/02
- l' Hôpital Local 3 rue Marcellin Vollat 71160 DIGOIN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/01/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 1 bd Chanoine Kir BP 1514 21033 DIJON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le Centre Hospitalier Universitaire 1 bd Jeanne d'Arc BP 1542 21033 DIJON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/01
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur Avenue Léon Jouhaux BP 79 39108 DOLE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/06/01
- le Centre Hospitalier 2 rue du Potelet BP 102 91415 DOURDAN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/07/01
- le Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/06/01

- le Centre Hospitalier 26 av. Charles de Gaulle BP 107 91152 ETAMPES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- l' Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" Avenue du 8 mai 1945 BP 69 91152 ETAMPES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/03/02
- le Syndicat Interhospitalier Etampes - Pithiviers 26 av. Charles de Gaulle BP 107 91152 ETAMPES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/01/02
- le Centre Hospitalier 2 rue de Clèves BP 109 76260 EU
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- la Maison de Retraite Rue de l'Hôpital 25390 FLANGÉBOUCHE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/02/02
- le Centre Hospitalier 55 boulevard Joffre 77305 FONTAINEBLEAU
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/01
- l' Etablissement Public National 1 allée des Thuyas 94261 FRESNES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/10/01
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 2 avenue Villejean BP 89 45503 GIEN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le Centre Hospitalier Route de Rouen BP 83 27140 GISORS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01

- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" Rue de la l'Arsenal BP 155 70104 GRAY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/06/01
- l' Hôpital Local 21 rue Victor Hugo BP 20 21120 IS SUR TILLE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 13 rue du Docteur Sauvat BP 84 63503 ISSOIRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/02/02
- le Centre Hospitalier 5 avenue Gambetta BP 229 89306 JOIGNY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le Syndicat Hospitalier 9 rue Camille Flammarion 91260 JUVISY SUR ORGE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/02/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé 51 rue des Hôtelleries BP 137 58405 LA CHARITE SUR LOIRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/06/01
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 17 rue du Général Leclerc 94510 LA QUEUE EN BRIE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/01
- la Maison de Retraite Cordelier Rue de Pouilly 21820 LABERGEMENT LES SEURRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- l' Hôpital Local "Pierre Gallice" Rue du 19 mars 1962 43300 LANGEAC
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/10/01

- la Maison de Retraite 19 rue de la Douet 25270 LEVIER
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/01
- le Centre Hospitalier 55 rue du Dr Jean-Michel BP 364 39016 LONS LE SAUNIER
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- l' Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le Centre Hospitalier Boulevard Louis Escande 71018 MACON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/01
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins Rue Jean Bouvet 71018 MACON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/11/01
- le Centre Hospitalier du Vexin 38 rue Camot 95420 MAGNY EN VEXIN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/01
- la Maison de Retraite 1 rue Saint Pierre 39700 MALANGE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/01
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 40 rue de la Gare BP 17 25620 MAMIROLLE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- la Maison de Retraite 3B route de Dijon 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/01/02
- le Centre Hospitalier du Belvédère 72 rue Louis Pasteur BP 45 76131 MONT SAINT AIGNAN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/01/02

- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard BP 80 21506 MONTBARD
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le Centre Hospitalier BP 189 71307 MONTCEAU LES MINES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/02/02
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 5 allée de la Vallière 92120 MONTROUGE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/12/01
- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/01/02
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 403 av. de la République BP 1403 92014 NANTERRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/07/01
- le Centre Hospitalier 15 rue des Chaudins BP 98 77796 NEMOURS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/01/02
- le Centre Hospitalier 1 avenue Colbert 58033 NEVERS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/01
- le Centre Hospitalier Universitaire 5 rue Hoche 30029 NIMES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le CEAT "Le Château" 2 rue Adrien Jouffroy 25220 NOVILLARS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/12/01
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02

- le Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise Avenue Alsace Lorraine 60400 NOYON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/10/01
- l'Hôpital Local 5 rue des Fossés de Mieges 39250 NOZEROY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02
- le Centre Hospitalier 1 rue Henri Haeffely 68120 PFASTATT
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/10/01
- le Centre Hospitalier 10 boulevard Beauvallet 45308 PHITIVIERS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- l' Hôpital Local Avenue Foch BP 95 39801 POLIGNY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- le Centre Hospitalier Place Colombe BP 269 54701 PONT A MOUSSON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/01/01
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 52 faubourg de Villeperrot 89140 PONT SUR YONNE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/07/01
- le Centre Hospitalier Léon Binet Route de Chalautre BP 212 77488 PROVINS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le Centre de Réadaptation BP 5 25440 QUINGEY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02

- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/10/01
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 4 rue Prof. J. PECKER 35065 RENNES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/03/02
- le Centre Hospitalier Guy Thomas Boulevard Etienne Clementel BP 167 63204 RIOM
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/03/02
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 1 rue de Germont 76031 ROUEN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/10/01
- la Maison de Retraite Château Vorget 11 rue du Vieux Moulin 25680 ROUGEMONT
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/07/01
- le Centre Hospitalier 3 place de Silly 92211 SAINT CLOUD
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/09/01
- la Maison de Retraite Rue de Ténange 71390 SAINT DESERT
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/12/01
- le Centre Hospitalier 2 avenue du Dr Mallet BP 49 15102 SAINT FLOUR
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- l' Hôpital Local Rue des Tanneries 71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/11/01
- la Maison de Retraite 6 route de Baudrières 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/10/01

- le Centre Hospitalier François DUNAN 20 rue Maître G. LEFEVRE BP 4216 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/10/01
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- le Centre Hospitalier 12 rue Florion 51801 SAINTE MENEHOULD
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/03/02
- l' Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes Rue de l'Hôpital 71250 SALORNAY SUR GUYE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/11/01
- le Centre Hospitalier Le Morvan 2 rue Courtépée 21210 SAULIEU
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/10/01
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 3 avenue Pasteur 21140 SEMUR EN AUXOIS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/10/01
- le Syndicat Interhospitalier de Bourgogne Centrale 3 avenue Pasteur 21140 SEMUR EN AUXOIS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/10/01
- le Centre Hospitalier 1 avenue Pierre de Coubertin 89108 SENS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/01
- le Centre Hospitalier BP 89 63307 THIERS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/06/01

- le Centre Hospitalier BP 127 89700 TONNERRE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/10/01
- la Maison de Retraite 16 avenue A. BRIAND 89130 TOUCY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/02/02
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" Place Claude Burgat 71320 TOULON SUR ARROUX
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/01/02
- l' Institut Médico-Educatif 8 avenue Pasteur 71700 TOURNUS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/06/01
- le Centre de Cure Médicale de Pignelin BP 4119 58641 VARENNES VAUZELLES
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- la Maison de Retraite 17 boulevard d'Auxerre 58210 VARZY
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 04/03/02
- la Maison de Retraite 1 rue de l'Hôpital 71350 VERDUN SUR LE DOUBS
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/11/01
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 41 avenue A. BRIAND BP 409 70014 VESOUL
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/02/02
- l' Hôpital "Roland Bonnion" 87 rue Carnot BP 92 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/06/01
- l' Hôpital Local Rue Gueniot 21350 VITTEAUX
Etablissement public de santé,
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/12/01

et toutes autres personnes morales dont l'adhésion viendrait à être acceptée par la suite, un Groupement d'Intérêt Public dénommé "GIP-C PAGE" régi par la présente convention.

ARTICLE 2 – OBJET

Le GIP - CPAGE a pour objet l'exercice en commun d'activités de recherche, de développement et d'exploitation en systèmes d'information hospitaliers et de santé, ainsi que toutes les prestations associées à ces activités.

Ainsi, et dans le respect des choix exprimés par chacun, il a en charge au profit des établissements membres et des établissements relevant d'une structure de coopération membre :

- d'exploiter, de développer et de faire évoluer les progiciels de la solution C. Page et d'assurer, à titre principal, toutes les prestations liées à la maintenance et à la diffusion de ces produits,
- de traiter la paie de leurs agents et d'assurer l'interface avec les progiciels de gestion administrative et financière utilisés par ces établissements,
- de gérer des équipements d'intérêt commun nécessaires à l'accomplissement de ses missions.
- de mettre à disposition, à titre onéreux, le droit d'usage et le droit de reproduction des progiciels dont le groupement est propriétaire.

ARTICLE 3 - SIÈGE

Le GIP - CPAGE a son siège :

- 1, boulevard Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Il pourra être transféré en tout autre lieu, à compter du 1^{er} janvier de l'exercice suivant, par décision du Conseil d'Administration

ARTICLE 4 – DURÉE

Le GIP - CPAGE est constitué pour une durée de dix années à compter de la date de la publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel d'approbation de sa création dans les conditions prévues à l'article 2 du Décret susvisé du 7 novembre 1988 modifié.

Le Groupement pourra être prorogé par décision de l'Assemblée Générale de ses membres délibérant dans les conditions visées à l'article 20 et sous réserve d'approbation de cette prorogation par les autorités compétentes, avant l'échéance normale du terme.

ARTICLE 5 – ADMISSION, EXCLUSION, RETRAIT

ARTICLE 5.1. : ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Le Groupement peut, au cours de son existence, admettre de nouveaux membres, personnes morales de droit public ou privé.

Plus particulièrement les structures de coopération hospitalière dotées de la personnalité juridique peuvent être admises, pour le compte de leurs membres, sous réserve que leur propre objet social l'autorise expressément.

Les candidatures seront soumises au Conseil d'Administration qui délibère sur l'admission du nouveau membre.

Le nouveau membre sera tenu des dettes, au prorata de sa contribution aux charges du Groupement.

Tout nouveau membre est réputé adhérer aux dispositions de la présente convention et de ses annexes, ainsi qu'à toutes les décisions déjà prises par les instances du Groupement et qui s'appliqueraient aux membres de celui-ci.

L'admission d'un nouveau membre en cours d'année ne lui confère les droits statutaires prévus à l'art. 7.2. et ne prend effet qu'à compter de la date d'approbation de l'avenant et au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour toute nouvelle adhésion, l'avenant à la présente convention devra faire l'objet d'une publication dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 5.2. : EXCLUSION D'UN MEMBRE

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée qu'en cas de non respect, grave ou répété, de ses obligations résultant de la présente convention ou du règlement intérieur et, à défaut de régularisation dans le mois, après une mise en demeure adressée par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur du Groupement.

Le membre défaillant peut mettre en œuvre la procédure de conciliation prévue à l'article 24 ci-dessous dans le mois qui suit la mise en demeure.

A défaut de régularisation et si la conciliation n'aboutit pas, l'exclusion est décidée par l'Assemblée Générale, saisie par le Conseil d'Administration.

Le membre défaillant est obligatoirement entendu par l'Assemblée Générale, convoquée au minimum 15 jours à l'avance ; mais il ne prend pas part au vote et ses voix ne sont pas décomptées pour les règles de quorum et de majorité.

Le membre exclu reste tenu des dettes contractées par le Groupement jusqu'à la date de son exclusion.

Il est procédé à un arrêté des comptes à la date de l'exclusion, selon les modalités et conditions prévues à l'article 5.3. de la présente convention.

La répartition des droits statutaires telle que définie à l'art. 7.2. donne lieu à régularisation au 1^{er} janvier suivant l'exclusion ; jusqu'à cette date les voix de l'exclu ne sont pas décomptées pour l'application des règles de quorum et de majorité.

Pour toute exclusion, l'avenant à la présente convention devra faire l'objet d'une publication dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 5.3. : RETRAIT D'UN MEMBRE

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du Groupement. Ce retrait ne peut toutefois intervenir qu'à l'expiration d'un exercice budgétaire.

Le membre du Groupement désirant se retirer doit notifier son intention au Directeur du Groupement par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, huit mois au moins avant la clôture de l'exercice au terme duquel interviendra son retrait.

Le Directeur du Groupement en avise sans délai les administrateurs.

Le Conseil d'Administration constate par délibération le retrait du membre, arrête la date effective du retrait et procède à l'arrêté contradictoire des comptes.

La quote-part de l'actif disponible (valeur comptable nette) revenant au retrayant sera déduite de sa quote-part des dettes éventuelles du Groupement à la date du retrait, incluant les dettes échues et les dettes à échoir constatées en comptabilité, ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours à la date du retrait.

Dans le cas où l'arrêté des comptes ferait apparaître un solde positif en faveur du retrayant, le Groupement lui versera les sommes dues dans les soixante jours suivant l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice à la clôture duquel le retrait aura été prononcé.

Dans le cas contraire, où il apparaîtrait un solde négatif, le retrayant procédera au remboursement des sommes dues dans le même délai.

Pour tout retrait, l'avenant à la présente convention devra faire l'objet d'une publication prévue par les textes en vigueur.

ARTICLE 6 – APPORTS DES MEMBRES – CAPITAL

ARTICLE 6.1. : APPORTS EN NUMÉRAIRE

Chacun des soussignés fait apport au Groupement d'une somme en numéraire fixée au regard de sa part contributive prévisionnelle aux charges du groupement, fonction de l'utilisation des produits et services définis à l'article 2.

L'apport en numéraire de chacun des membres correspond à 1 (un) % de la valeur des produits qu'il utilise, calculée de la même manière que les droits sociaux (voir art. 7.1. ci-après).

- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU apporte au Groupement la somme de 397 euros
- l' Hôpital Local Sainte-Reyne 21150 ALISE SAINTE REINE apporte au Groupement la somme de 374 euros
- le Centre Hospitalier 63600 AMBERT apporte au Groupement la somme de 657 euros
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES apporte au Groupement la somme de 231 euros
- l' Hôpital Local 39602 ARBOIS apporte au Groupement la somme de 41 euros
- le Centre Hospitalier 91290 ARPAJON apporte au Groupement la somme de 787 euros
- le Centre Hospitalier 89011 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 1478 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 559 euros
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 710 euros
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 38 euros
- l' Hôpital Local 21130 AUXONNE apporte au Groupement la somme de 309 euros
- le Centre Hospitalier 89200 AVALLON apporte au Groupement la somme de 109 euros
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY apporte au Groupement la somme de 32 euros

- l' Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE apporte au Groupement la somme de 54 euros
- l' Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN apporte au Groupement la somme de 248 euros
- l' Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES apporte au Groupement la somme de 52 euros
- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY apporte au Groupement la somme de 825 euros
- le Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON apporte au Groupement la somme de 68 euros
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON apporte au Groupement la somme de 32 euros
- la Maison de Retraite 25310 BLAMONT apporte au Groupement la somme de 100 euros
- l' Hôpital Fauquet 76210 BOLBEC apporte au Groupement la somme de 291 euros
- le Centre Hospitalier 71140 BOURBON LANCY apporte au Groupement la somme de 78 euros
- l' Hôpital Local Souligoux - Bruat 63570 BRASSAC LES MINES apporte au Groupement la somme de 85 euros
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON apporte au Groupement la somme de 198 euros
- le Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE apporte au Groupement la somme de 170 euros
- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION apporte au Groupement la somme de 511 euros
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE apporte au Groupement la somme de 396 euros
- la Maison de Retraite Maurice Collet 76490 CAUDEBEC EN CAUX apporte au Groupement la somme de 97 euros
- la Maison de Retraite "Château Morlon" 58340 CERGY LA TOUR apporte au Groupement la somme de 20 euros
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE apporte au Groupement la somme de 471 euros
- l' Hôpital Local 71150 CHAGNY apporte au Groupement la somme de 222 euros

- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONÉ apporte au Groupement la somme de 976 euros
- le Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 1596 euros
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 22 euros
- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 43 euros
- la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY apporte au Groupement la somme de 19 euros
- le Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON apporte au Groupement la somme de 347 euros
- l' Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY apporte au Groupement la somme de 27 euros
- le Centre Hospitalier 58503 CLAMECY apporte au Groupement la somme de 369 euros
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY apporte au Groupement la somme de 504 euros
- l' Hôpital Local 71250 CLUNY apporte au Groupement la somme de 252 euros
- les Hôpitaux Civils 68024 COLMAR apporte au Groupement la somme de 588 euros
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS apporte au Groupement la somme de 1204 euros
- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES apporte au Groupement la somme de 76 euros
- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON apporte au Groupement la somme de 27 euros
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL apporte au Groupement la somme de 376 euros
- l' Hôpital Local 71160 DIGOIN apporte au Groupement la somme de 176 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON apporte au Groupement la somme de 659 euros

- le Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON apporte au Groupement la somme de 6320 euros
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE apporte au Groupement la somme de 962 euros
- le Centre Hospitalier 91415 DOURDAN apporte au Groupement la somme de 891 euros
- le Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS apporte au Groupement la somme de 60 euros
- le Centre Hospitalier 91152 ETAMPES apporte au Groupement la somme de 590 euros
- l' Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES apporte au Groupement la somme de 761 euros
- le Syndicat Interhospitalier Etampes - Pithiviers 91152 ETAMPES apporte au Groupement la somme de 43 euros
- le Centre Hospitalier 76260 EU apporte au Groupement la somme de 287 euros
- la Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE apporte au Groupement la somme de 22 euros
- le Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU apporte au Groupement la somme de 1485 euros
- l' Etablissement Public National 94261 FRESNES apporte au Groupement la somme de 541 euros
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN apporte au Groupement la somme de 928 euros
- le Centre Hospitalier 27140 GISORS apporte au Groupement la somme de 577 euros
- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY apporte au Groupement la somme de 637 euros
- l' Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE apporte au Groupement la somme de 121 euros
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE apporte au Groupement la somme de 542 euros
- le Centre Hospitalier 89306 JOIGNY apporte au Groupement la somme de 709 euros
- le Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE apporte au Groupement la somme de 426 euros

- le Centre Hospitalier Spécialisé 58405 LA CHARITE SUR LOIRE apporte au Groupement la somme de 742 euros
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE apporte au Groupement la somme de 541 euros
- la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE apporte au Groupement la somme de 14 euros
- l' Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC apporte au Groupement la somme de 293 euros
- la Maison de Retraite 25270 LEVIER apporte au Groupement la somme de 13 euros
- le Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER apporte au Groupement la somme de 1114 euros
- l' Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS apporte au Groupement la somme de 501 euros
- le Centre Hospitalier 71018 MACON apporte au Groupement la somme de 2324 euros
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON apporte au Groupement la somme de 479 euros
- le Centre Hospitalier du Vexin 95420 MAGNY EN VEXIN apporte au Groupement la somme de 398 euros
- la Maison de Retraite 39700 MALANGE apporte au Groupement la somme de 21 euros
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE apporte au Groupement la somme de 46 euros
- la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE apporte au Groupement la somme de 21 euros
- le Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN apporte au Groupement la somme de 276 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD apporte au Groupement la somme de 1423 euros
- le Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES apporte au Groupement la somme de 184 euros
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTRouGE apporte au Groupement la somme de 180 euros

- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN apporte au Groupement la somme de 39 euros
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE apporte au Groupement la somme de 2082 euros
- le Centre Hospitalier 77796 NEMOURS apporte au Groupement la somme de 1134 euros
- le Centre Hospitalier 58033 NEVERS apporte au Groupement la somme de 2276 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES apporte au Groupement la somme de 4179 euros
- le CEAT "Le Château" 25220 NOVILLARS apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS apporte au Groupement la somme de 195 euros
- le Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise 60400 NOYON apporte au Groupement la somme de 467 euros
- l' Hôpital Local 39250 NOZEROY apporte au Groupement la somme de 11 euros
- le Centre Hospitalier 68120 PFASTATT apporte au Groupement la somme de 339 euros
- le Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS apporte au Groupement la somme de 392 euros
- l' Hôpital Local 39801 POLIGNY apporte au Groupement la somme de 43 euros
- le Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON apporte au Groupement la somme de 148 euros
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE apporte au Groupement la somme de 33 euros
- le Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS apporte au Groupement la somme de 1222 euros
- le Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY apporte au Groupement la somme de 61 euros
- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES apporte au Groupement la somme de 6590 euros

- le Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM apporte au Groupement la somme de 551 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN apporte au Groupement la somme de 7594 euros
- la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT apporte au Groupement la somme de 13 euros
- le Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD apporte au Groupement la somme de 1210 euros
- la Maison de Retraite 71390 SAINT DESERT apporte au Groupement la somme de 14 euros
- le Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR apporte au Groupement la somme de 396 euros
- l' Hôpital Local 71460 SAINT GENGOUX .LE NATIONAL apporte au Groupement la somme de 16 euros
- la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON apporte au Groupement la somme de 202 euros
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE apporte au Groupement la somme de 24 euros
- le Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD apporte au Groupement la somme de 104 euros
- l' Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes 71250 SALORNAY SUR GUYE apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Centre Hospitalier Le Morvan 21210 SAULIEU apporte au Groupement la somme de 353 euros
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS apporte au Groupement la somme de 1306 euros
- le Syndicat Interhospitalier de Bourgogne Centrale 21140 SEMUR EN AUXOIS apporte au Groupement la somme de 43 euros
- le Centre Hospitalier 89108 SENS apporte au Groupement la somme de 1497 euros
- le Centre Hospitalier 63307 THIERS apporte au Groupement la somme de 457 euros

- le Centre Hospitalier 89700 TONNERRE apporte au Groupement la somme de 842 euros
- la Maison de Retraite 89130 TOUCY apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX apporte au Groupement la somme de 27 euros
- l' Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS apporte au Groupement la somme de 176 euros
- le Centre de Cure Médicale de Pignelin 58641 VARENNES VAUZELLES apporte au Groupement la somme de 218 euros
- la Maison de Retraite 58210 VARZY apporte au Groupement la somme de 164 euros
- la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS apporte au Groupement la somme de 12 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL apporte au Groupement la somme de 1484 euros
- l' Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE apporte au Groupement la somme de 278 euros
- l' Hôpital Local 21350 VITTEAUX apporte au Groupement la somme de 295 euros

ainsi que les soussignés le reconnaissent.

ARTICLE 6.2. : APPORTS EN NATURE

Les apports en nature sont constitués par la valorisation des parts de copropriété sur les logiciels C.Page et PH7 détenues par le CHU de DIJON et certains établissements hospitaliers de Bourgogne qui ont dès l'origine préfinancé les développements de Page puis de C.Page.

- Le CHU de DIJON (21) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page et PH7.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de : 5 593 423 euros au titre de C.Page et 307 520 euros au titre de PH7 soit un total de 5 900 943 euros.

- Le Centre Hospitalier de NEVERS (58) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 657 018 euros.

- Le Centre Hospitalier de MACON (71) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 441 837 euros.

- Le Centre Hospitalier d'AUXERRE (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 409 192 euros.

- Le Centre Hospitalier de CHALON-SUR-SAONE (71) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 339 678 euros.

- Le Centre Hospitalier de SENS (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 321 172 euros.

- Le Centre Hospitalier de SEMUR-EN-AUXOIS (21) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 195 331 euros.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé LA CHARTREUSE à DIJON (21) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 191 439 euros.

- Le Centre Hospitalier de JOIGNY (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 133 204 euros.

- Le Centre Hospitalier de TONNERRE (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 124 357 euros.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé de la CHARITE-SUR-LOIRE (58) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 104 806 euros.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé d'AUXERRE (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 85 962 euros.

ARTICLE 6.3. : CAPITAL

Le Groupement est constitué avec un capital de 8 979 140 euros, divisé en 1 000 000 de parts de 8,979 euros chacune, attribué aux membres du Groupement dans la proportion de leurs apports.

Le montant du capital irréductible est fixé à 8 000 000 (huit millions) d'euros.

Le montant du capital autorisé est fixé à 10 000 000 (dix millions) d'euros.

Le capital peut varier entre ces deux limites :

- soit par le retrait d'un membre avec reprise de ses apports,
- soit par les versements effectués par de nouveaux membres.

- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU : 44 parts.
- l' Hôpital Local Sainte-Reyne 21150 ALISE SAINTE REINE : 42 parts.
- le Centre Hospitalier 63600 AMBERT : 73 parts.
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES : 26 parts.
- l' Hôpital Local 39602 ARBOIS : 5 parts.
- le Centre Hospitalier 91290 ARPAJON : 88 parts.
- le Centre Hospitalier 89011 AUXERRE : 45736 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE : 9636 parts.
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE : 79 parts.
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE : 4 parts.
- l' Hôpital Local 21130 AUXONNE : 34 parts.
- le Centre Hospitalier 89200 AVALLON : 12 parts.
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY : 10 parts.
- l' Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE : 6 parts.
- l' Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN : 28 parts.
- l' Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES : 6 parts.

- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY : 92 parts.
- le Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON : 8 parts.
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON : 4 parts.
- la Maison de Retraite 25310 BLAMONT : 11 parts.
- l' Hôpital Fauquet 76210 BOLBEC : 32 parts.
- le Centre Hospitalier 71140 BOURBON LANCY : 9 parts.
- l' Hôpital Local Souligoux - Bruat 63570 BRASSAC LES MINES : 10 parts.
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON : 22 parts.
- le Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE : 19 parts.
- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION : 57 parts.
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE : 44 parts.
- la Maison de Retraite Maurice Collet 76490 CAUDEBEC EN CAUX : 11 parts.
- la Maison de Retraite "Château Morlon" 58340 CERCY LA TOUR : 2 parts.
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE : 52 parts.
- l' Hôpital Local 71150 CHAGNY : 25 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 109 parts.
- le Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE : 38008 parts.
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE : 2 parts.
- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 5 parts.
- la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON : 39 parts.
- l' Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY : 3 parts.
- le Centre Hospitalier 58503 CLAMECY : 41 parts.
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 921 10 CLICHY : 56 parts.
- l' Hôpital Local 71250 CLUNY : 28 parts.

- les Hôpitaux Civils 68024 COLMAR : 66 parts.
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS : 134 parts.
- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES : 8 parts.
- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON : 3 parts.
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL : 42 parts.
- l' Hôpital Local 71160 DIGOIN : 20 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON : 21394 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON : 657887 parts.
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE : 107 parts.
- le Centre Hospitalier 91415 DOURDAN : 99 parts.
- le Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS : 7 parts.
- le Centre Hospitalier 91152 ETAMPES : 66 parts.
- l' Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES : 85 parts.
- le Syndicat Interhospitalier Etampes - Pithiviers 91152 ETAMPES : 5 parts.
- le Centre Hospitalier 76260 EU : 32 parts.
- la Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE : 3 parts.
- le Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU : 121 parts.
- l' Etablissement Public National 94261 FRESNES : 60 parts.
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN : 103 parts.
- le Centre Hospitalier 27140 GISORS : 64 parts.
- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY : 71 parts.
- l' Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE : 14 parts.
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE : 60 parts.
- le Centre Hospitalier 89306 JOIGNY : 14914 parts.

- le Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE : 48 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé 58405 LA CHARITE SUR LOIRE : 11755 parts.
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE : 60 parts.
- la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE : 2 parts.
- l' Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC : 33 parts.
- la Maison de Retraite 25270 LEVIER : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER : 124 parts.
- l' Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS : 56 parts.
- le Centre Hospitalier 71018 MACON : 49466 parts.
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON : 53 parts.
- le Centre Hospitalier du Vexin 95420 MAGNY EN VEXIN : 44 parts.
- la Maison de Retraite 39700 MALANGE : 2 parts.
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE : 5 parts.
- la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE : 2 parts.
- le Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN : 31 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD : 159 parts.
- le Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES : 21 parts.
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTRouGE : 20 parts.
- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN : 4 parts.
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE : 232 parts.
- le Centre Hospitalier 77796 NEMOURS : 126 parts.
- le Centre Hospitalier 58033 NEVERS : 73425 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES : 86 parts.
- le CEAT "Le Château" 25220 NOVILLARS : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS : 22 parts.

- le Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise 60400 NOYON : 52 parts.
- l' Hôpital Local 39250 NOZEROY : 1 parts.
- le Centre Hospitalier 68120 PFASTATT : 38 parts.
- le Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS : 44 parts.
- l' Hôpital Local 39801 POLIGNY : 5 parts.
- le Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON : 16 parts.
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE : 4 parts.
- le Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS : 136 parts.
- le Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY : 7 parts.
- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY : 2 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES : 734 parts.
- le Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM : 61 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN : 846 parts.
- la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD : 135 parts.
- la Maison de Retraite 71390 SAINT DESERT : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR : 44 parts.
- l' Hôpital Local 71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL : 2 parts.
- la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN : 2 parts.
- le Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON : 23 parts.
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE : 3 parts.
- le Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD : 12 parts.
- l' Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes 71250 SALORNAY SUR GUYE : 2 parts.

- le Centre Hospitalier Le Morvan 21210 SAULIEU : 39 parts.
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS : 21899 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de Bourgogne Centrale 21140 SEMUR EN AUXOIS : 5 parts.
- le Centre Hospitalier 89108 SENS : 35935 parts.
- le Centre Hospitalier 63307 THIERS : 51 parts.
- le Centre Hospitalier 89700 TONNERRE : 13943 parts.
- la Maison de Retraite 89130 TOUCY : 2 parts.
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX : 3 parts.
- l' Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS : 20 parts.
- le Centre de Cure Médicale de Pignelin 58641 VARENNES VAUZELLES : 24 parts.
- la Maison de Retraite 58210 VARZY : 18 parts.
- la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS : 1 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL : 165 parts.
- l' Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE : 31 parts.
- l' Hôpital Local 21350 VITTEAUX : 33 parts.

Toutes les parts ont la même valeur nominale, ne sont pas représentées par des titres négociables et entraînent pour leur propriétaire les mêmes droits et obligations.

ARTICLE 7 – DROITS SOCIAUX ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Article 7.1 : Règles de détermination des droits sociaux

Dans la limite d'un plafond de 25 % que peut détenir un seul membre, les soussignés sont convenus de répartir entre eux les droits statutaires à proportion des services rendus par le Groupement et selon les règles de calcul suivantes :

- a) Etablissements ne souscrivant qu'à l'utilisation des produits logiciels C.Page du Groupement et aux services qui en découlent : pourcentage de voix établi pour chacun à partir de la valeur actuelle des licences des produits C.page dont il est l'utilisateur, rapporté au total des valorisations C.Page et prestation de paie de l'ensemble des membres.

- b) Etablissements ne souscrivant qu'au service de traitement de la paie effectué par le Groupement au moyen du moteur de paie PH7 : pourcentage de voix établi pour chacun sur la base de la valeur actuelle de la licence C.Page Ressources Humaines qui lui serait nécessaire, rapporté au total des valorisations C.Page et prestation de paie de l'ensemble des membres.
- c) Etablissements souscrivant à la fois au "service logiciel" défini en a) et au traitement de la paie défini en b) : pourcentage de voix établi pour chacun à partir de la sommation des valeurs calculées selon les modalités décrites en a) et b).

Le mode de calcul détaillé des valorisations et leur répartition figure en annexe de la présente convention.

Article 7.2 : Attribution des droits sociaux entre les membres

L'attribution des droits sociaux au jour de la signature est la suivante :

Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU : 535 Droits sociaux, soit 535 cent millièmes du total

Hôpital Local Sainte-Reyne 21150 ALISE SAINTE REINE : 505 Droits sociaux, soit 505 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 63600 AMBERT : 885 Droits sociaux, soit 885 cent millièmes du total

Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES : 312 Droits sociaux, soit 312 cent millièmes du total

Hôpital Local 39602 ARBOIS : 56 Droits sociaux, soit 56 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 91290 ARPAJON : 1061 Droits sociaux, soit 1061 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 89011 AUXERRE : 1993 Droits sociaux, soit 1993 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE : 754 Droits sociaux, soit 754 cent millièmes du total

Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE : 957 Droits sociaux, soit 957 cent millièmes du total

Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE : 52 Droits sociaux, soit 52 cent millièmes du total

Hôpital Local 21130 AUXONNE : 417 Droits sociaux, soit 417 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 89200 AVALLON : 147 Droits sociaux, soit 147 cent millièmes du total

Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY : 116 Droits sociaux, soit 116 cent millièmes du total

Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE : 73 Droits sociaux, soit 73 cent millièmes du total

Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN : 334 Droits sociaux, soit 334 cent millièmes du total

Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES : 70 Droits sociaux, soit 70 cent millièmes du total

Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY : 1112 Droits sociaux, soit 1112 cent millièmes du total

Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON : 92 Droits sociaux, soit 92 cent millièmes du total

Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON : 44 Droits sociaux, soit 44 cent millièmes du total

Maison de Retraite 25310 BLAMONT : 135 Droits sociaux, soit 135 cent millièmes du total

Hôpital Fauquet 76210 BOLBEC : 393 Droits sociaux, soit 393 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 71140 BOURBON LANCY : 106 Droits sociaux, soit 106 cent millièmes du total

Hôpital Local Souligoux - Bruat 63570 BRASSAC LES MINES : 115 Droits sociaux, soit 115 cent millièmes du total

Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON : 267 Droits sociaux, soit 267 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE : 230 Droits sociaux, soit 230 cent millièmes du total

Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION : 689 Droits sociaux, soit 689 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE : 534 Droits sociaux, soit 534 cent millièmes du total

Maison de Retraite Maurice Collet 76490 CAUDEBEC EN CAUX : 131 Droits sociaux, soit 131 cent millièmes du total

Maison de Retraite "Château Morlon" 58340 CERCY LA TOUR : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total

Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE : 635 Droits sociaux, soit 635 cent millièmes du total

Hôpital Local 71150 CHAGNY : 299 Droits sociaux, soit 299 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 1315 Droits sociaux, soit 1315 cent millièmes du total

Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE : 2152 Droits sociaux, soit 2152 cent millièmes du total

Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE : 30 Droits sociaux, soit 30 cent millièmes du total

Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 59 Droits sociaux, soit 59 cent millièmes du total

Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY : 26 Droits sociaux, soit 26 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON : 468 Droits sociaux, soit 468 cent millièmes du total

Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY : 37 Droits sociaux, soit 37 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 58503 CLAMECY : 498 Droits sociaux, soit 498 cent millièmes du total

Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY : 680 Droits sociaux, soit 680 cent millièmes du total

Hôpital Local 71250 CLUNY : 340 Droits sociaux, soit 340 cent millièmes du total

Hôpitaux Civils 68024 COLMAR : 793 Droits sociaux, soit 793 cent millièmes du total

Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS : 1623 Droits sociaux, soit 1623 cent millièmes du total

Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES : 102 Droits sociaux, soit 102 cent millièmes du total

Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON : 36 Droits sociaux, soit 36 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL : 507 Droits sociaux, soit 507 cent millièmes du total

Hôpital Local 71160 DIGOIN : 238 Droits sociaux, soit 238 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON : 889 Droits sociaux, soit 889 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON : 8518 Droits sociaux, soit 8518 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE : 1297 Droits sociaux, soit 1297 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 91415 DOURDAN : 1201 Droits sociaux, soit 1201 cent millièmes du total

Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS : 82 Droits sociaux, soit 82 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 91152 ETAMPES : 795 Droits sociaux, soit 795 cent millièmes du total

Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES : 1026 Droits sociaux, soit 1026 cent millièmes du total

Syndicat Interhospitalier Etampes - Pithiviers 91152 ETAMPES : 59 Droits sociaux, soit 59 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 76260 EU : 387 Droits sociaux, soit 387 cent millièmes du total

Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE : 30 Droits sociaux, soit 30 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU : 1463 Droits sociaux, soit 1463 cent millièmes du total

Etablissement Public National 94261 FRESNES : 730 Droits sociaux, soit 730 cent millièmes du total

Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN : 1252 Droits sociaux, soit 1252 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 27140 GISORS : 777 Droits sociaux, soit 777 cent millièmes du total

Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY : 860 Droits sociaux, soit 860 cent millièmes du total

Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE : 163 Droits sociaux, soit 163 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE : 732 Droits sociaux, soit 732 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 89306 JOIGNY : 956 Droits sociaux, soit 956 cent millièmes du total

Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE : 575 Droits sociaux, soit 575 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Spécialisé 58405 LA CHARITE SUR LOIRE : 1000 Droits sociaux, soit 1000 cent millièmes du total

Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE : 730 Droits sociaux, soit 730 cent millièmes du total

Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE : 19 Droits sociaux, soit 19 cent millièmes du total

Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC : 395 Droits sociaux, soit 395 cent millièmes du total

Maison de Retraite 25270 LEVIER : 18 Droits sociaux, soit 18 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER : 1502 Droits sociaux, soit 1502 cent millièmes du total

Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS : 676 Droits sociaux, soit 676 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 71018 MACON : 3134 Droits sociaux, soit 3134 cent millièmes du total

Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON : 646 Droits sociaux, soit 646 cent millièmes du total

Centre Hospitalier du Vexin 95420 MAGNY EN VEXIN : 537 Droits sociaux, soit 537 cent millièmes du total

Maison de Retraite 39700 MALANGE : 28 Droits sociaux, soit 28 cent millièmes du total

Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE : 62 Droits sociaux, soit 62 cent millièmes du total

Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE : 29 Droits sociaux, soit 29 cent millièmes du total

Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN : 373 Droits sociaux, soit 373 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD : 1918 Droits sociaux, soit 1918 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES : 248 Droits sociaux, soit 248 cent millièmes du total

Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTROUGE : 243 Droits sociaux, soit 243 cent millièmes du total

Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN : 53 Droits sociaux, soit 53 cent millièmes du total

Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE : 2807 Droits sociaux, soit 2807 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 77796 NEMOURS : 1529 Droits sociaux, soit 1529 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 58033 NEVERS : 3068 Droits sociaux, soit 3068 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES : 1036 Droits sociaux, soit 1036 cent millièmes du total

CEAT "Le Château" 25220 NOVILLARS : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS : 263 Droits sociaux, soit 263 cent millièmes du total

Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise 60400 NOYON : 630 Droits sociaux, soit 630 cent millièmes du total

Hôpital Local 39250 NOZEROY : 15 Droits sociaux, soit 15 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 68120 PFASTATT : 457 Droits sociaux, soit 457 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS : 529 Droits sociaux, soit 529 cent millièmes du total

Hôpital Local 39801 POLIGNY : 59 Droits sociaux, soit 59 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON : 199 Droits sociaux, soit 199 cent millièmes du total

Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE : 45 Droits sociaux, soit 45 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS : 1647 Droits sociaux, soit 1647 cent millièmes du total

Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY : 83 Droits sociaux, soit 83 cent millièmes du total

Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES : 8883 Droits sociaux, soit 8883 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM : 744 Droits sociaux, soit 744 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN : 10235 Droits sociaux, soit 10235 cent millièmes du total

Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT : 18 Droits sociaux, soit 18 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD : 1632 Droits sociaux, soit 1632 cent millièmes du total

Maison de Retraite 71390 SAINT DESERT : 19 Droits sociaux, soit 19 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR : 535 Droits sociaux, soit 535 cent millièmes du total

Hôpital Local 71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON : 272 Droits sociaux, soit 272 cent millièmes du total

Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE : 33 Droits sociaux, soit 33 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD : 141 Droits sociaux, soit 141 cent millièmes du total

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes 71250 SALORNAY SUR GUYE : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Le Morvan 21210 SAULIEU : 476 Droits sociaux, soit 476 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS : 1761 Droits sociaux, soit 1761 cent millièmes du total

Syndicat Interhospitalier de Bourgogne Centrale 21140 SEMUR EN AUXOIS : 59 Droits sociaux, soit 59 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 89108 SENS : 2018 Droits sociaux, soit 2018 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 63307 THIERS : 617 Droits sociaux, soit 617 cent millièmes du total

Centre Hospitalier 89700 TONNERRE : 1135 Droits sociaux, soit 1135 cent millièmes du total

Maison de Retraite 89130 TOUCY : 22 Droits sociaux, soit 22 cent millièmes du total

Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX : 37 Droits sociaux, soit 37 cent millièmes du total

Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS : 238 Droits sociaux, soit 238 cent millièmes du total

Centre de Cure Médicale de Pignelin 58641 VARENNES VAUZELLES : 294 Droits sociaux, soit 294 cent millièmes du total

Maison de Retraite 58210 VARZY : 221 Droits sociaux, soit 221 cent millièmes du total

Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS : 17 Droits sociaux, soit 17 cent millièmes du total

Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL : 2000 Droits sociaux, soit 2000 cent millièmes du total

Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE : 376 Droits sociaux, soit 376 cent millièmes du total

Hôpital Local 21350 VITTEAUX : 398 Droits sociaux, soit 398 cent millièmes du total

Total : 100 000 Droits sociaux, soit 100 %

Le total des droits sociaux et leur répartition entre les membres pourront évoluer en cas de modification significative de la répartition des charges et au gré de l'adhésion de nouveaux membres ainsi que de l'exclusion ou du retrait de certains autres ; la régularisation qui en découlera sera effectuée au 1^{er} janvier suivant la date de ces mouvements éventuels.

Chaque nouvelle grille de répartition est annexée à la présente convention.

Article 7.3 : Modalités d'exercice des droits sociaux des membres

Chaque membre du Groupement dispose à l'Assemblée Générale d'un nombre de droits égal à celui de ses droits sociaux.

Les personnes morales de droit public ainsi que celles de droit privé chargées de la gestion d'un service public, doivent à tout moment dans l'existence du Groupement, disposer ensemble de la majorité des voix aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration dudit Groupement.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

La présente convention constitutive du GIP - CPAGE pourra être modifiée par l'Assemblée Générale des membres statuant dans les conditions visées à l'article 20.

Ces modifications devront faire l'objet d'une approbation des autorités compétentes et d'une publicité tel que spécifié aux articles 28 et 29 ci-après.

TITRE II - FONCTIONNEMENT

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Dans leurs rapports entre eux, les membres du Groupement sont tenus des obligations de celui-ci.

Ils doivent contribuer aux charges du Groupement à proportion des services qui leur sont rendus par ce dernier, et selon les modalités définies en annexe et précisées en tant que de besoin par le règlement intérieur ; ces modalités pourront, le cas échéant, être redéfinies à l'occasion de la préparation de chaque budget annuel ; les modifications éventuelles donneront lieu à établissement d'un avenant au règlement intérieur.

Chaque membre doit, à due concurrence des services dont il a bénéficié, contribuer au déficit éventuellement constaté à la clôture d'un exercice au titre des activités concernées. Lors du retrait, volontaire ou par exclusion, d'un membre ou bien dans le cas de liquidation du Groupement, chaque membre est responsable des dettes à due concurrence des services dont il a bénéficié calculé sur la moyenne des cinq années qui ont précédé l'événement (retrait - exclusion - liquidation).

Dans le rapport avec les tiers les membres sont responsables des dettes du Groupement dans les mêmes proportions que celles prévues ci-dessus en cas de liquidation.

Les membres du Groupement ne sont pas solidaires entre eux.

ARTICLE 10 – MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS

Les membres du Groupement peuvent mettre à disposition de celui-ci des personnels correspondant quantitativement et qualitativement aux moyens humains qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social.

Les conditions de cette mise à disposition sont établies par voie de convention dont le modèle type figure en annexe.

Les mises à disposition doivent nécessairement être valorisées et se traduire dans la comptabilité du Groupement par des écritures de charges.

ARTICLE 11 - PERSONNEL DU GIP

Pour couvrir ses besoins en personnel, par des agents à profil de compétence adapté et qui ne pourraient être mis à sa disposition par les établissements membres, le Groupement peut procéder en propre à des recrutements notamment dans les conditions prévues à l'article 12 de la convention constitutive.

Les conditions de recrutement et d'emploi de ces personnels sont définies par délibération du Conseil d'Administration.

ARTICLE 12 – DÉTACHEMENT DE FONCTIONNAIRES

Des agents de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics peuvent être détachés auprès du Groupement, conformément à leurs statuts et aux règles de la Fonction Publique.

Dans cette hypothèse, le Groupement recevant le fonctionnaire détaché le rémunérera.

Le personnel détaché ne perdra pas ses droits à avancement ni le bénéfice des avantages attachés à son corps d'origine qu'il réintègrera à la fin du détachement.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS

Les biens matériels ou immatériels donnés au Groupement ou acquis par celui-ci deviennent sa propriété. Il en est de même des logiciels développés par le Groupement.

En cas de dissolution du groupement, les biens acquis en pleine propriété par celui-ci sont dévolus conformément aux dispositions de l'article 27.

ARTICLE 14 – BUDGET

Le Conseil d'Administration du Groupement élabore pour chaque exercice un programme d'activité et un projet de budget incluant l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du Groupement.

Ce programme et ce projet de budget sont adoptés par l'Assemblée Générale des membres du Groupement statuant à la majorité qualifiée définie à l'article 20 et ce avant l'ouverture de l'exercice considéré.

ARTICLE 15 – GESTION

Un compte analytique d'exploitation sera établi à la fin de chaque exercice comptable permettant d'avoir un état des dépenses et recettes de chaque activité principale.

Le Groupement ne donnant pas lieu à réalisation de bénéfices (ni a fortiori à partage de ceux-ci) l'excédent éventuel de recettes d'une activité principale sur ses charges au titre d'un exercice, sera reporté sur l'exercice suivant ; le surplus financier ainsi dégagé viendra l'année suivante en atténuation des charges imputables à l'activité principale concernée.

Au cas où les charges d'un exercice dépasseraient les recettes, le Conseil d'Administration devra tenir compte de cette situation dans la détermination des budgets par activité principale de l'(des) exercice(s) suivant(s).

Les règles détaillées d'application de ces reports sont précisées dans le règlement intérieur ; elles doivent être conformes aux dispositions de l'instruction comptable applicable au Groupement.

Au début de chaque exercice, le montant des contributions de chacun des membres aux charges du Groupement sera défini au vu du projet de budget et des niveaux d'activité prévisionnelle de chaque domaine dont les coûts sont à répartir entre les membres bénéficiaires des prestations.

ARTICLE 16 – TENUE DES COMPTES

La comptabilité du groupement sera tenue selon les règles de la comptabilité publique. Le groupement sera, en conséquence, soumis aux dispositions du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique ainsi qu'à l'Instruction Générale M 9-5 portant réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial dotés d'un Agent Comptable.

ARTICLE 17 – CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

La tenue des comptes du Groupement sera assurée par l'agent comptable de ...

L'agent comptable assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

ARTICLE 18 – COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

La fonction de Commissaire du Gouvernement auprès du Groupement est exercée par le Préfet (ou par son représentant) du Département du siège social.

Le Commissaire du Gouvernement assiste aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du Groupement.

A sa demande, le Commissaire du Gouvernement reçoit tous les documents relatifs au Groupement (contrats, pièces comptables, projets de budget, conditions de recrutement et d'emploi de personnel propre par le Groupement...).

Le Commissaire du Gouvernement a également droit de visite dans les locaux appartenant au Groupement ou mis à sa disposition.

Le Commissaire du Gouvernement dispose d'un droit de veto suspensif de quinze jours pour toutes les décisions ou délibérations qui mettraient en jeu l'existence ou le bon fonctionnement du Groupement, notamment celles prises en violation de la présente convention ainsi que des dispositions législatives ou réglementaires.

En cas de veto suspensif du Commissaire du Gouvernement, la décision ou la délibération en cause fait l'objet d'un nouvel examen par les instances qualifiées du Groupement.

ARTICLE 19 – CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le Groupement est soumis au contrôle a posteriori de la Chambre régionale des Comptes en vertu de l'article L 211-9 du Code des Juridictions Financières.

TITRE III - ORGANISATION ET ADMINISTRATION

ARTICLE 20 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20.1. : TENUE ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres du Groupement ayant voix délibérative.

Les organes délibérants des membres désignent chacun un titulaire et un suppléant pour représenter l'Etablissement à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale se réunit au moins deux fois par an.

L'Assemblée Générale est convoquée ou bien par le Conseil d'Administration, quant celui-ci le juge utile, ou bien à la demande de la moitié des membres du Groupement ou du Commissaire du Gouvernement sur un ordre du jour déterminé.

Les membres du Groupement ou le Commissaire du Gouvernement peuvent demander un complément d'ordre du jour et l'inclusion de propositions de résolution.

Cette demande adressée au Directeur du Groupement, par courrier recommandé avec accusé de réception, ne peut être refusée.

L'Assemblée ne délibère valablement que sur les questions portées à l'ordre du jour.

L'Assemblée ne délibère valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les convocations sont faites par courrier recommandé avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de la séance de l'assemblée.

En cas d'accord et si tous les membres sont présents ou représentés, l'Assemblée peut être tenue sur le champ, sur un ordre du jour déterminé par les membres.

Toute convocation comporte obligatoirement l'ordre du jour, un rapport du Conseil d'Administration et un projet de résolution.

En outre, sont joints à la convocation en vue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes, les documents financiers de l'exercice écoulé.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est ajournée à une date qu'elle fixe séance tenante, au plus tôt 10 jours et au plus tard 40 jours après la première convocation.

Des convocations portant le même ordre du jour sont adressées par lettre recommandée aux membres.

Lors de la deuxième séance, l'assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du groupement sous réserve que ce dernier ne détienne pas alors plus de 25 % des droits sociaux lors de la séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration et en cas d'empêchement de ce dernier, par l'un des membres du Conseil d'Administration désigné par l'Assemblée.

L'Assemblée désigne en son sein ou non, un secrétaire de séance.

Le Président assure notamment le bon déroulement de la séance, la tenue de l'émarginement de la feuille de présence, la désignation du secrétaire par l'Assemblée, la vérification du quorum et la rédaction du procès verbal qui est porté sur un registre coté et paraphé, tenu au siège du Groupement.

Le procès verbal est signé par le Président et le secrétaire de séance.

20.2. : DÉLIBÉRATIONS

L'Assemblée délibère sur les questions de sa compétence selon les termes de la présente convention ou du règlement intérieur.

Les assemblées sont dites ordinaires ou extraordinaires.

✦ Assemblée Générale Ordinaire :

Sont dites ordinaires, toutes les assemblées convoquées sur un ordre du jour n'impliquant pas une modification des statuts ou du règlement intérieur.

Les décisions sont valablement prises à la majorité simple des voix exprimées par les membres présents ou représentés.

Relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. La définition de la politique générale,
2. Approbation des comptes de chaque exercice,
3. Adoption du budget prévisionnel et des contributions aux charges du groupement,
4. Décision de recours à l'emprunt,
5. Fixation des participations des membres aux charges du groupement,
6. Participation à des actions de coopération,
7. Election et révocation des administrateurs.

➤ Assemblée Générale Extraordinaire :

Toutes les assemblées convoquées sur un ordre du jour impliquant une modification de la convention constitutive sont dites "extraordinaires".

Pour les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire, une majorité renforcée des 3/4 des droits sociaux des membres présents ou représentés est exigée.

Cette majorité renforcée est également exigée pour les décisions suivantes :

- exclusion d'un membre,
- prise de participation du Groupement dans d'autres entités juridiques,
- modalités financières et autres du retrait d'un membre du Groupement.

Par exception, les décisions suivantes exigent l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- prorogation de la durée du Groupement,
- dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur,
- modalités de dévolution des biens du Groupement,
- modification de l'objet social.

Toutes les décisions prises par l'Assemblée engagent les membres du Groupement.

ARTICLE 21 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

21.1. : COMPOSITION

Le Groupement est administré par un Conseil d'Administration composé de huit membres (personnes physiques) désignés en son sein ou non par l'Assemblée Générale dans les conditions visées à l'article 20.2, pour une durée de trois ans; leurs fonctions sont renouvelables. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée du Groupement dans les conditions de l'article 20.2.

Seuls sont éligibles au Conseil d'Administration les représentants légaux des établissements membres du Groupement et le cas échéant leurs cadres de direction mandatés à cet effet.

En cas d'empêchement prolongé d'un Administrateur, d'absence de sa part à plus de deux séances consécutives du Conseil, ou de cessation de fonctions dans l'Etablissement membre au titre duquel il siège, le Conseil d'Administration pourvoira à son remplacement pour la durée restante de son mandat.

Les fonctions d'administrateur du Groupement sont exercées gratuitement. Toutefois, le Conseil d'Administration peut indemniser de leurs frais les administrateurs au titre des missions qu'il leur confie et dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget de l'exercice.

21.2. : POUVOIRS

Le Conseil d'Administration administre le groupement et prend, à cet effet, toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale.

Assistent avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration ; l'agent comptable du Groupement ainsi que le représentant des personnels en fonctions dans le Groupement.

Le Conseil d'Administration délibère sur les points suivants :

- Election et révocation du Président du Conseil d'Administration,
- Sur proposition du Président, désignation et révocation du Directeur du Groupement,
- Convocation de l'Assemblée Générale du Groupement, fixation de l'ordre du jour et préparation des projets de résolution,
- Souscription des emprunts votés par l'Assemblée Générale,

- Modalités de recrutement et d'emploi du personnel propre du Groupement,
- Détermination des pouvoirs du Directeur,
- Modalités de fonctionnement du Groupement et notamment le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration prépare ;

- le projet pluriannuel d'établissement du Groupement,
- le programme d'activité et le projet de budget de chaque exercice
- le projet de répartition des contributions entre les membres du Groupement pour l'exercice à venir,

et généralement, les projets de délibération prévus à l'article 20.2 en vue de leur adoption par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est chargé de leur exécution.

21.3. : FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration du Groupement se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins deux fois l'an :

- pour préparer les propositions à soumettre à l'Assemblée Générale concernant le programme d'activité, le projet de budget et les contributions des membres pour l'exercice à venir,
- pour arrêter les comptes de l'exercice clos et les termes du rapport d'activité à soumettre à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du Groupement se réunit, , à son initiative, sur convocation de son Président ou à la demande de l'un quelconque de ses administrateurs ainsi que du Directeur du Groupement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Un administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration par un autre administrateur de son choix .

Au sein du Conseil d'Administration, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

En l'absence du Président, le Conseil d'Administration élit un président de séance.

Les membres du Conseil désignent, en leur sein ou non, un secrétaire de séance.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par un procès-verbal signé par le président de séance et le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est établi sur un registre coté. Tout administrateur peut se faire remettre des copies ou des extraits de ces procès-verbaux certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration.

ARTICLE 22 – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres et pour la durée de son mandat d'administrateur, un Président.

Le Président du Conseil d'Administration est rééligible.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont exercées gratuitement, à l'instar de celles d'administrateur (et sous les mêmes réserves).

Le Président du Conseil d'Administration dispose des pouvoirs propres suivants :

- Convocation du Conseil d'Administration aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins deux fois l'an comme stipulé à l'article 21,
- Présidence des réunions du Conseil d'Administration,
- Présidence des Assemblées Générales,
- Proposition de désignation et de révocation du Directeur du Groupement, soumise à la délibération du Conseil d'Administration.

ARTICLE 23 – DIRECTEUR DU GROUPEMENT

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration désigne pour une durée de trois ans un Directeur; ses fonctions sont renouvelables.

Le Directeur du Groupement assure sous l'autorité du Conseil d'Administration le fonctionnement du Groupement.

La délibération du Conseil d'Administration désignant le Directeur peut, le cas échéant, subordonner à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration tel ou tel acte relevant de la compétence générale du Directeur.

Cette limitation éventuelle des pouvoirs du Directeur est toutefois inopposable aux tiers.

Le Directeur représente le Groupement dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur est, à ce titre, habilité à ester en justice.

Le Directeur possède la qualité d'ordonnateur principal du budget du Groupement.

Les personnels en fonctions au sein du Groupement sont placés sous l'autorité du Directeur.

Le Directeur du Groupement assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Directeur du Groupement assiste, également avec voix consultative, aux réunions de l'Assemblée Générale des membres du Groupement.

TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 24 – CONCILIATION – CONTENTIEUX

En cas de litige survenant entre les membres du Groupement ou encore entre le Groupement lui-même et l'un de ses membres à raison de la présente convention ou de ses suites, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à deux conciliateurs qu'elles auront respectivement désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de trois mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie.

Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

TITRE V - DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 25 – DISSOLUTION

Le Groupement est dissout dans les circonstances suivantes :

1. De plein droit, par l'arrivée du terme de sa durée fixée à l'article 4, (et sauf décision de prorogation prise par l'Assemblée Générale des membres délibérant dans les conditions de l'article 20).
2. Par décision de dissolution anticipée prise par l'Assemblée Générale des membres délibérant dans les conditions de l'article 20.
3. Par l'annulation de l'acte d'approbation.

Le retrait d'un membre du Groupement ou son exclusion ne sont pas des causes de dissolution s'il apparaît que le Groupement peut fonctionner sans la participation de ce membre.

ARTICLE 26 – LIQUIDATION

La dissolution du Groupement entraîne sa liquidation mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de cette liquidation.

La liquidation est assurée par un liquidateur désigné en son sein ou non par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 27 – DÉVOLUTION DES BIENS

Les règles relatives à la dévolution des biens du Groupement ainsi qu'à leur liquidation, sont arrêtées par l'Assemblée Générale des membres, délibérant dans les conditions prévues à l'article 20.

TITRE VI - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARTICLE 28 – CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention et ses annexes sont conclues sous la condition suspensive de leur approbation par les autorités de contrôle prévues par les textes.

ARTICLE 29 – PERSONNALITÉ MORALE DU GROUPEMENT

Le Groupement jouira de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté visé à l'article précédent au Journal Officiel.

ARTICLE 30 – ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS

Les actes accomplis et justifiés par les fondateurs du Groupement pendant la période de formation de celui-ci et antérieurement à la naissance juridique de sa personnalité morale seront considérés comme engagés dans l'intérêt du Groupement.

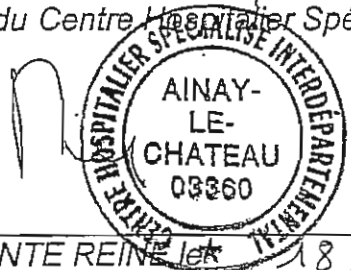
SIGNATURES (page 1 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A AINAY LE CHÂTEAU le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental

Signature :

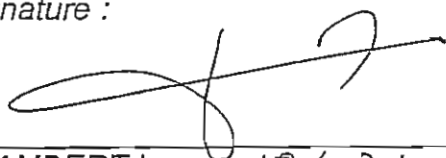


Nom : Gauthier Naïve Namphy

A ALISE SAINTE REINE le 18/03/02

Le Directeur de l' Hôpital Local Sainte-Reine

Signature :

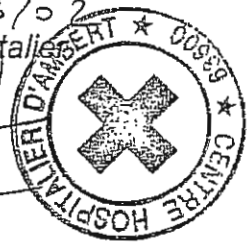
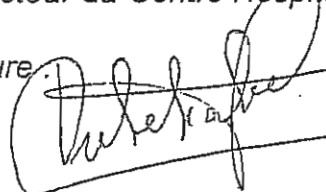


Nom : GREGOIRE

A AMBERT le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : Aziz KHERAACH

A ANTIBES le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Antibes - Jean les Pins

Signature :

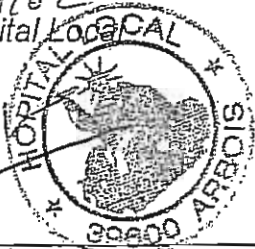
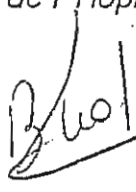


Nom : PELSER Jean-Hoc

A ARBOIS le 11/04/02

Le Directeur de l' Hôpital Local

Signature :



Nom : Bernadette KRAFT

A ARPAJON le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : NODIN Colette

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL



SIGNATURES (page 2 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A AUXERRE le 12/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier
LE DIRECTEUR ADJOINT

Signature :



Ph. BOURGINE

Nom: Ph. Bourgine

A AUXERRE le 29/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne

Par Procuration

Signature :

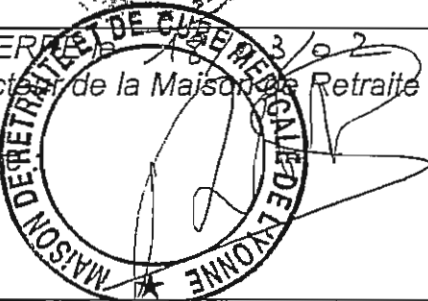


Nom: Vincent Jéat

A AUXERRE le 26/03/02

Le Directeur de la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne

Signature :



Nom: B. ROBLOT

A AUXERRE le 26/03/02

Le Secrétaire Général du Syndicat Interhospitalier Blanchisserie

Signature :



Nom: DUCROUX

A AUXONNE le 9/03/02

Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature :



Nom: Dominique Bigot

A AVALLON le 18/03/02

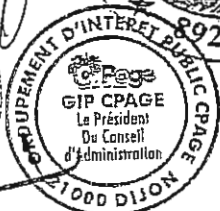
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom: ZÜRCHER

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



SIGNATURES (page 3 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A AVANNE-AVENAY le 18/03/02
Le Directeur du Centre de Soins et d'hébergement de longue Durée J. WEINMAN

Signature :



Nom : J. WEINMAN

A BAR SUR AUBE le 18/03/02
Le Directeur de l'Hôpital Saint-Bas

Signature :



Nom : F. MERIEM.

A BARENTIN le 18/03/02
Le Directeur de l'Hôpital Pasteur - Vallée

Signature :



Nom :

H. PAUMARQ

A BAUME LES DAMES le 26/03/02
Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature :

HOPITAL LOCAL
1, Av. Pdt Kennedy - B.P. 54069
25114 BAUME-LES-DAMES cedex
Tél 03 81 84 70 00 - Fax 03 81 84 70 01

Nom : M. GRILLET

A BERNAY le 11/04/02
Le Directeur du Centre Hospitalier "Avenue de Ticheville"

Signature :



Nom : A. PATERNE

A BESANCON le 19/04/02
Le Directeur du Centre de Long Séjour Bellevaux

Signature :



Nom : C. EUGNAT M. Eugnat

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



SIGNATURES (page 4 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A BESANCON le 18/03/02
Le Directeur du Centre de Soins Tilleroyés Ambroise Paré

Signature :





Nom : Jean CAMUS

A BLAMONT le 4/04/2002
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :

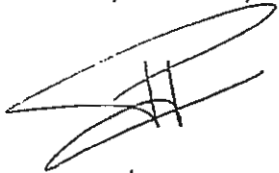




Nom : Jean-Louis COMTE

A BOLBEC le 29 Mars 2002
Le Directeur de l'Hôpital Fauquet

Signature :

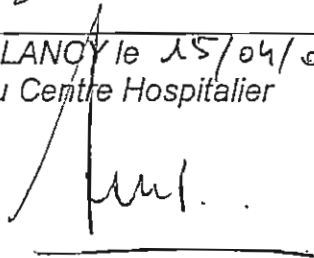


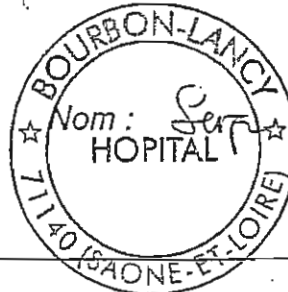
Nom :


Paul HICHEBY

A BOURBON LANCY le 15/04/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

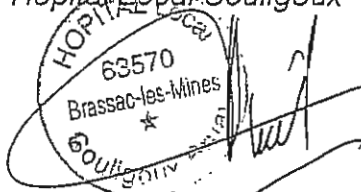




Nom : Serge ZEMMOUR

A BRASSAC LES MINES le 18/03/02
Le Directeur de l'Hôpital Local Souligoux - Bruat

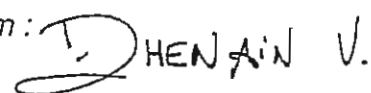
Signature :

Nom : Christian BRUAT
Dir. adj.


A BRIENON SUR ARMENCON le 18/03/02
Le Directeur de la Maison de Retraite et de Cure Médicale

Signature :

Nom : D. HENAIN V.


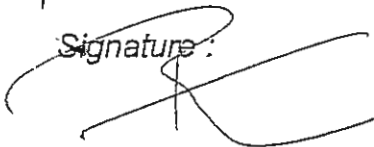
~~MAISON DE RETRAITE
MAISON DE CURE
ET DE CURE MEDICALE
89210 BRIENON~~

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 5 sur 22)

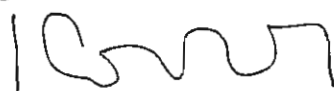
"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A BRIOUDE le 17/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier
Signature : 



Nom : BERTRAND Gilles

A BULLION le 24/03/02
Le Directeur du Centre de Pédiatrie et de Rééducation

Signature : 



Nom : GOURIO Yannick


A CARCASSONNE le 18/04/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Antoine Gayraud

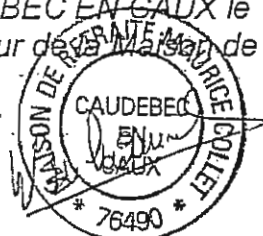
Signature : 



Nom : HECTOR Jean

A CAUDEBEC EN CAUX le 11.04.02
Le Directeur de la Maison de Retraite Maurice Collet

Signature : 



Nom : DUHAMEL Françoise


A CERCY LA TOUR le 21 mars 2002
Le Directeur de la Maison de Retraite "Château Morlon"

Signature : 



Nom : AUDI GOS J-Yves

A CERGY PONTOISE le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier René Dubos Pontoise

Signature : 



Nom : HUBIN JEROME



SIGNATURES (page 6 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A CHAGNY le 11/04/02
Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature :



Nom :

F. Châlin

A CHALON SUR SAONE le 18.3.2002
Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey

Signature :



Nom : SEIGUEUR Alain

A CHALON SUR SAONE le 18-3-02
Le Directeur du Centre Hospitalier William Morey

Signature :



Nom : ALLOUARD Guy

A CHALON SUR SAONE le 11/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite Roger Lagrange

Signature :



Nom : ROMANS Josette

A CHALON SUR SAONE le 18-3-02
Le Secrétaire Général du Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey

Signature :



Nom : LOUIS Michel

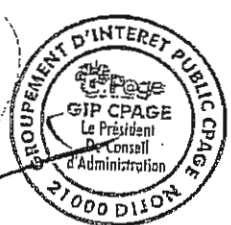
A CHARNY le 04/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite Intercommunale

Signature :



Nom : GRODET Denise

"CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 7 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A CHÂTEAU CHINON le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

Vincent Bouquet



Nom : Vincent Bouquet

A CHENEY le 18/03/02

Le Directeur de l' Etablissement Public Médico-Social

Signature :



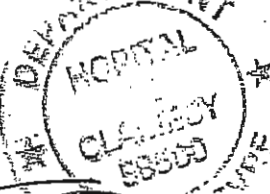
Nom : Jean SUDRON

A CLAMECY le 22/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

[Handwritten signature]



Nom : Guillaume Coullaud

A CLICHY le 18/03/02

Le Directeur du Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet"

Signature :

[Handwritten signature]



Nom : LEHUBY
Micheline

A CLUNY le 18/03/02

Le Directeur de l' Hôpital Local

Signature :

[Handwritten signature]



Nom : GERARDIN Jean Luc

A COLMAR le 18/03/02

Le Directeur des Hôpitaux Civils

Signature :

[Handwritten signature]



Nom : SPECTOFF Josselin


CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



SIGNATURES (page 8 sur 22)

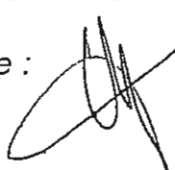
"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A COULANGES SUR YONNE le 25/03/2002
Le Directeur de la Maison de Retraite Sainte Clotilde

Signature :  **MAISON RETRAITE**
89490 COULANGES SUR YONNE
Tél. : 86 81 72 55

Nom : KIEZY Jacqueline


A COULOMMIERS le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier de Coulommiers

Signature : 



Nom : VIGNÉ-CHÉNARD

A COURSON LES CARRIERES le
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature : 



Nom : DUCROUX


A DAMPIERRE SUR SALON le 23/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite

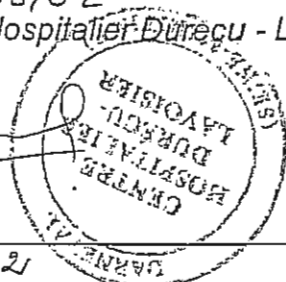
Signature : 



Nom : Jh TARAN


A DARNETAL le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Darnet - Lavoisier

Signature : 



Nom : DUVAL Joel

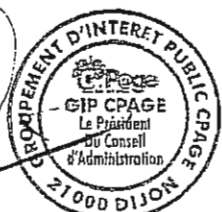
A DIGOIN le 08.04.02
Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature : 



Nom : MARTINEZ Michel

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



SIGNATURES (page 9 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A DIJON le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse

Signature :





Nom : Danièle BRETIN

A DIJON le 18/03/02

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire

Signature :


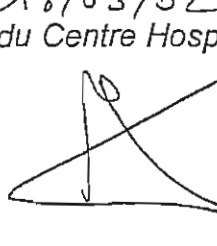


Nom : MARIE Daniel

A DOLE le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Louis Pasteur

Signature :


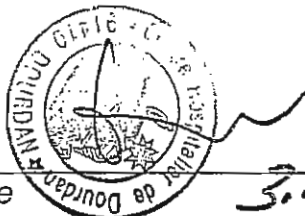


Nom : FOREST Régis
Directeur Adjoint

A DOURDAN le 23 mars 2002

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

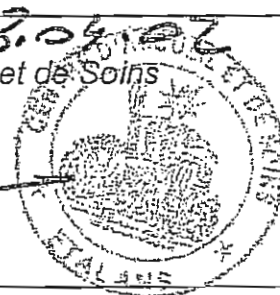
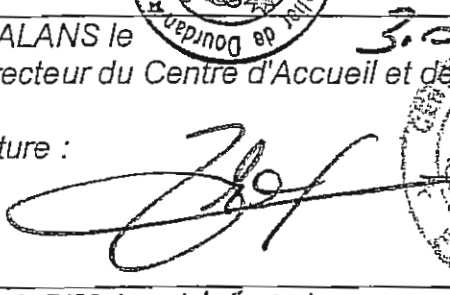


Nom : Jacques VENNÉ
Directeur

A ETALANS le 3.04.02

Le Directeur du Centre d'Accueil et de Soins

Signature :



Nom : TRAQUIN
Directeur

A ETAMPES le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : RIFFLET



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL


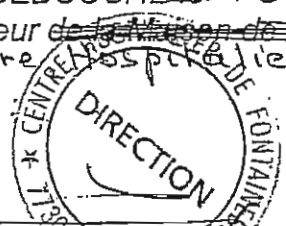
SIGNATURES (page 10 sur 22)



"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".



A ETAMPES le 18/03/02
 Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand"
 Signature :  Nom : P. RENIE


A ETAMPES le 18/03/02
 Le Secrétaire Général du Syndicat Interhospitalier Etampes - Pithiviers
 Signature :  Nom : ESRENEL Frédéric


A EU le 18/03/2002
 Le Directeur du Centre Hospitalier
 Signature :  Nom : Lyda TRUFFIER


A ~~FLANGEBOUCHE~~ FONTAINEBLEAU le 18/03/02
 Le Directeur de la Maison de Retraite
 du Centre Hospitalier
 Signature :  Nom : COLE Janine


A ~~FLANGEBOUCHE~~ 18/03/2002
 Le Directeur du Centre Hospitalier
 de la Maison de Retraite
 Signature :  Nom : Robin Jamet


A FRESNES le 18 Mars 2002
 Le Directeur de l'Etablissement Public National
 Signature :  Nom : Alain PARIS-Zecovi


E.P.S.N.F.
 Allée des Thuyas
 94261 FRESNES CEDEX
 Tél. : 01.49.84.71.17

"CERTIFIÉ CONFORME
 A L'ORIGINAL"

CPAGE
 GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CPAGE
 Le Président
 du Conseil
 d'Administration
 21000 DIJON

SIGNATURES (page 11 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A GIEN le 28/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds"

Signature :



Pour le Directeur,
Le Directeur Adjoint

J.P. NOILHAN

Nom :

Noi CHAN

A ~~ISORS~~ GRAY le 23 MARS 2002

Le Directeur du Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER"

Signature :



Nom : D. MACHARD.

A ~~ISORS~~ GISORS le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER"

Signature :



Nom : GANMAVO

A IS SUR TILLE le 04/04/02

Le Directeur de l'Hôpital Local IS SUR TILLE

Signature :



Nom : N. MONNET

A ISSOIRE le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Paul Ardier

Signature :



Nom : CHAVIN Bruno

A JOIGNY le 18 mars 2002.

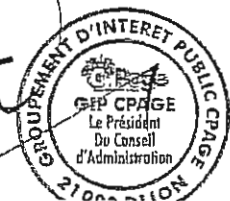
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : BISSON Dominique

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"

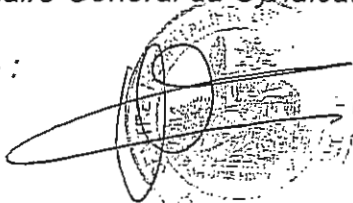


SIGNATURES (page 12 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A JUVISY SUR ORGE le 18/03/02
Le Secrétaire Général du Syndicat Hospitalier

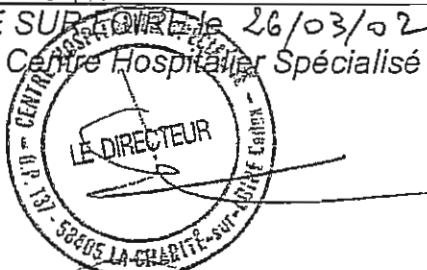
Signature :



Nom : ROBERT Isabelle

A LA CHARITE SUR LOIRE le 26/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé

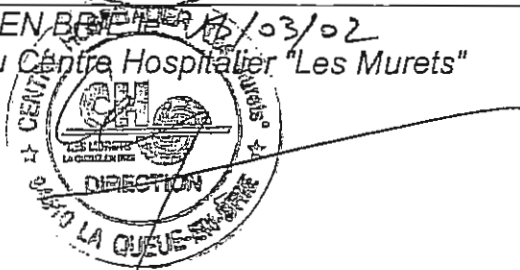
Signature :



Nom : JH COUCHARRÈRE
Jod-Mari

A LA QUEUE EN BRETÈNE le 17/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier "Les Murets"

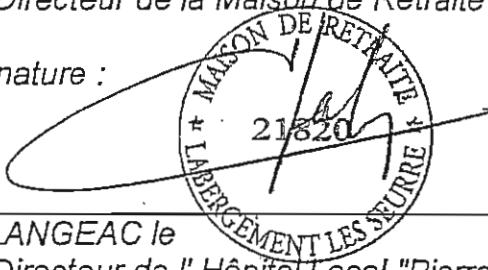
Signature :



Nom : GELLION MICHEL

A LABERGEMENT LES SEURRE le 24/03/02
Le Directeur de la Maison de Retraite Cordelier

Signature :



Nom : Hubert FAUVELIER
Directeur par intérim
19 Mars 2002

A LANGEAC le
Le Directeur de l'Hôpital Local "Pierre Gallice"

Signature :



Nom : Djamel Basset
le 24/04/2002

A LEVIER le 08/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :



Nom : DENIS VALZER
Directeur par intérim

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 13 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A LONS LE SAUNIER le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

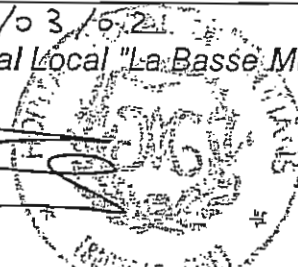
Signature :



Nom : O. Vallé

A LOUHANS le 18/03/02
Le Directeur de l'Hôpital Local "La Basse Maconnière"

Signature :



Nom : P. Guillemelle

A MACON le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : C.H. TONNEAU

A MACON le 26 Nov 2002
Le Directeur de la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins

Signature :



Nom : P. TOUVENOT

A MAGNY EN VEXIN le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier de Vexin

Signature :



Nom : A. Brugnard

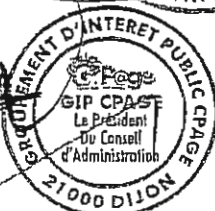
A MALANGE le 18/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :



Nom : FOREST Bigis

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 14 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A MAMIROLLE le 18/03/02

Le Directeur de la Maison de Retraite "AVERAME" Marquiset

Signature :

ALEXIS MARQUISET

40, rue de la Gare
25620 MAMIROLLE
☎ 03 81 55 95 00
Fax 03 81 55 86 32

Nom :

NOREL-Christien

A MIREBEAU SUR BEZE le 02/04/02

Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :

Nom :

A. LALIE

A MONT SAINT AIGNAN le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier du Belvédère

Signature :

Nom :

D. WAMBERSUE

A MONTBARD le 11/04/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard

Signature :

Nom :

O. BRON

A MONTCEAU LES MINES le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

B.P. 189

71307 MONTCEAU-LES-MINES CEDEX

Nom :

PIEJAK J.F

A MONTROUGE le 18/03/02

Le Directeur de la Maison de Retraite "Résidence Verdier"

Signature :

Nom :

ADAM

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"

SIGNATURES (page 15 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A MOUTIERS SAINT JEAN le 11/04/2002
Le Directeur de la Maison de Retraite

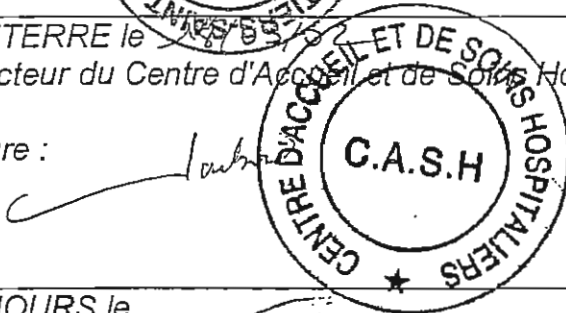
Signature :



Nom : O. BRON

A NANTERRE le 05/03/02
Le Directeur du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers

Signature :



Nom : DARBORD Jean-François

A NEMOURS le
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

21/4/2002



POUR LE DIRECTEUR
ET PAR DELEGATION
La Directrice Adjointe chargée
des investissements et de la Logistique

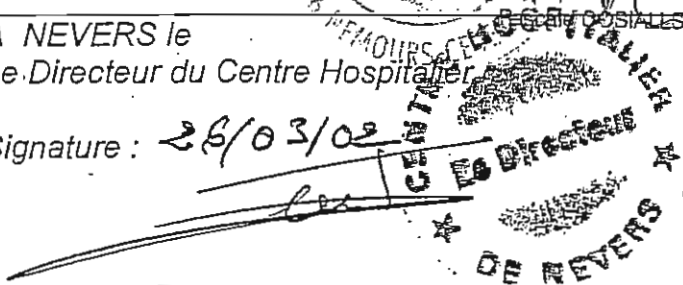
Nom :

COSIANS Pascale

A NEVERS le
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :

28/03/02



Nom :

VERRET Alain

A NIMES le 18/03/02
Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire

Signature :



Nom :

SLANA Alain.

A NOVILLARS le 16.04.02
Le Directeur du CEAT "Le Château"

Signature :



Nom :

TRAHIER Christian

"CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 16 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A NOVILLARS le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : MERIAUD Lrinc

A NOYON le 04/04/02
Le Directeur du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise

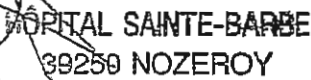
Signature :



Nom : MARCHETTI Françoise -
Directeur.

A NOZEROY le 10/04/02
Le Directeur de l'Hôpital Local (Oise)

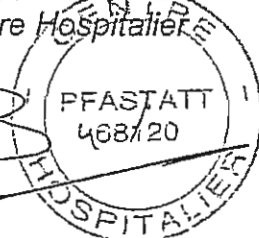
Signature :



Nom : SCHERRER J. Michel

A PFASTATT le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : BIELMAN Françoise

A PHITIVIERS le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : ESPENEL Frédéric

A POLIGNY le 11/04/02
Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature :



Nom :

WEMISCH Bernard

CERTIFIÉ CONFORME
AL'ORIGINAL


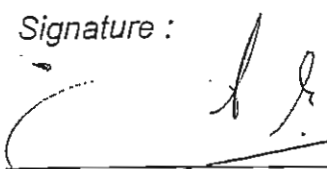


SIGNATURES (page 17 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A PONT A MOUSSON le 18 03. 2002
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :


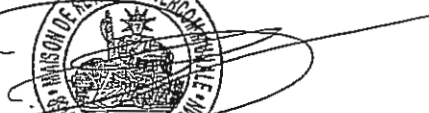


Nom : François Guishie

A PONT SUR YONNE le 18/03/02

Le Directeur de la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin

Signature :



Nom : LEMAIRE Jacques

A PROVINS le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet

Signature :



Nom : André Charles

A QUINGEY le 8avril 2002
Le Directeur du Centre de Réadaptation


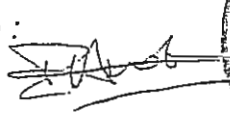
Signature :



Nom : Dominique TATHIS

A QUINGEY le 04/06
Le Directeur de la Maison d'Accueil Spécialisée



Signature :



Nom : Isabelle Auss

A RENNES le 18/03/02
Le Secrétaire Général du Syndicat Interhospitalier de Bretagne

Signature :



Nom : Marcel MALIOT

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



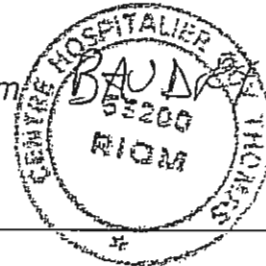
SIGNATURES (page 18 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A RIOM le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Guy Thomas

Signature :

Nom :



Baudouin

A ROUEN le 18/03/02
Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle

Signature :

Nom : Christian FRIEDMANN



A ROUGEMONT le 14 Avril 2002
Le Directeur de la Maison de Retraite Château-Vorget

Signature :



Nom : Michel ROBERT

A SAINT CLOUD le 26.03.02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : COUJATOIS

A SAINT DESERT le 18.3.2002
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :

MAISON DE RETRAITE
Rue de Tenange
1390 SAINT DESERT
Tél. 03 85 47 91 93
Fax 03 85 47 96 62

Nom : BEIGNEUR Alein

A SAINT FLOUR le 28/3/2002
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : WILLEM-ARNAUD Pierre

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 19 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A SAINT GENGOUX LE NATIONAL le 11/04/02
Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature :



Nom : SCHNEIDER INGRID

A SAINT GERMAIN DU PLAIN le 10.04.02.
Le Directeur de la Maison de Retraite

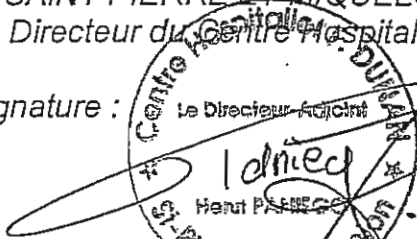
Signature :

MAISON DE RETRAITE
71370 ST-GERMAIN-DU-PLAIN
Tél. 03 85 47 32 05 - Fax 03 85 42 01 54

Nom : BUIET Roger

A SAINT PIERRE ET MIQUELON le 15/04/02
Le Directeur du Centre Hospitalier François DUNAN

Signature :



Nom : H. PANIEGO

A SAINT SAUVEUR EN PUISAYE le 05/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air

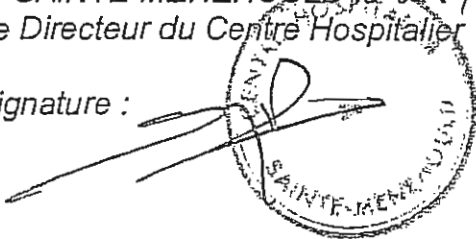
Signature :



Nom : F. AZEBOIS

A SAINTE MENEHOULDE le 14/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : SAINT-HUBERT

A SALORNAY SUR GUYE le 28.3.2002
Le Directeur de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

Signature :



Nom : B. GARD
Directrice

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 20 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A SAULIEU le 18/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Le Morvan

Signature :



Nom : ZÜRCHER

A SEMUR EN AUXOIS le 17/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier Robert Morlevat

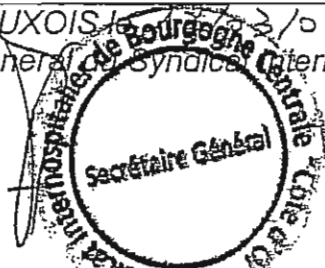
Signature :



Nom : ZÜRCHER

A SEMUR EN AUXOIS le 17/03/02
Le Secrétaire Général du Syndicat Interhospitalier de Bourgogne Centrale

Signature :



Nom : ZÜRCHER

A SENS le 18 Mars 2002
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : GEX CHRISTIAN

A THIERS le 17/03/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : J. FORESTIER

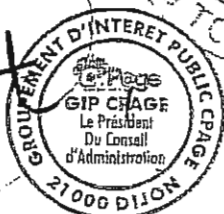
A TONNERRE le 03/04/02
Le Directeur du Centre Hospitalier

Signature :



Nom : A. PERRON

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 21 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A TOUCY le 3/04/02.
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :



Nom : Chantal Foir

A TOULON SUR ARROUX le 18/03/02
Le Directeur du Centre d'habitat "Les Marronniers"

Signature :

Nom : BRADAMANTI'S

A TOURNUS le 27/03/02
Le Directeur de l'Institut Médico-Educatif

Signature :

Nom : Luc Tanguy

A VARENNES VAUZELLES le 26/03/02
Le Directeur du Centre de Cure Médicale de Pignelin

Signature :

Nom : VERRET Alain

A VARZY le 29/03/02
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :

Nom : VITU Evelyne

A VERDUN SUR LE DOUBS le 9/04/02
Le Directeur de la Maison de Retraite

Signature :

9.04.02

Nom :

BUEL Roger

MAISON DE RETRAITE
71370 ST-GERMAIN-DU-PLAIN
Tél. 03 85 47 47 05 - Fax 03 85 42 01 54

"CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL"



SIGNATURES (page 22 sur 22)

"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".

A VESOUL le 18/03/02

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône

Signature :

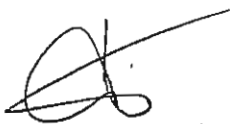


R. ANN

A VILLENEUVE SUR YONNE le 18/03/02

Le Directeur de l'Hôpital "Roland Bonnion"

Signature :

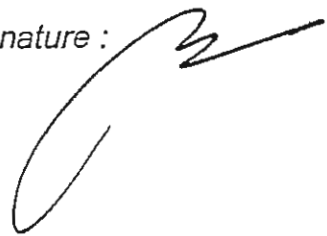


Nom : C. BRASSEUR

A VITTEAUX le 15 avril 2002

Le Directeur de l'Hôpital Local

Signature :



B. ROUAULT

